



30/11/06

7^{ème} Enquête annuelle sur la gestion des réserves des investisseurs institutionnels européens

Pour la 7^{ème} année consécutive, l'AFG a participé à la réalisation d'une enquête sur la gestion financière des réserves des investisseurs institutionnels de la zone euro. Cette enquête, réalisée sous l'égide d'Invesco et conduite par Spence Marketing Intelligence, bénéficie en France du soutien actif de l'AFG, d'Euronext et de l'AF2i. Elle a été menée en Allemagne, au Benelux, en France, en Suisse et en Italie.

Elle vise à mieux appréhender les attentes et les comportements des investisseurs institutionnels et identifie notamment les pratiques en matière de délégation de gestion.

Comme pour les précédents exercices, les catégories d'investisseurs institutionnels interrogés ont été les caisses de retraite, les compagnies d'assurances, les mutuelles, les institutions de prévoyance, les fonds de pension, les banques ou les caisses de congés payés. Cette enquête intègre dans l'analyse une segmentation qui, outre la dimension géographique, tient compte tant de la nature des investisseurs que de leur taille.

Les principaux faits marquants de la gestion des réserves des investisseurs institutionnels en 2006, et notamment pour la France, sont les suivants :

- ✓ Les investisseurs institutionnels français délèguent à des sociétés de gestion en moyenne plus de 70% de leurs réserves, contre 60% pour la moyenne européenne.
- ✓ Concernant la nature des institutions, les fonds de pension, dont les caisses de retraite dans le cas de la France, ont en moyenne un niveau de délégation plus élevé que les sociétés d'assurance et les banques, respectivement 75% contre 40%.
- ✓ On observe depuis 2004 une tendance à la diversification des délégations, aussi bien en nombre de fonds que de gérants. Cette diversification est plus prononcée dans le cas des investisseurs français.
- ✓ Près de 30% des institutionnels français envisagent de renforcer fortement la part de leur gestion déléguée, contre une moyenne de 14% au niveau européen.

- ✓ La performance, la compréhension du processus d'investissement, et le contrôle du risque sont les trois principaux critères dans le choix d'un gérant externe depuis quatre ans.

Pour les institutionnels français, si la performance reste le premier critère, les demandes portent, en priorité, sur la qualité du *reporting* et le service client.

- ✓ La performance et la qualité du *reporting* fournies sont jugées en nette amélioration par les institutionnels.
- ✓ Les investisseurs institutionnels français placent la performance absolue comme l'objectif premier de leurs gestions déléguées.
- ✓ Les placements des investisseurs institutionnels se font essentiellement sur du moyen-long terme, ce qui est en accord avec la nature de leurs engagements. En France, l'horizon moyen d'investissement est de l'ordre de six années.
- ✓ Près de la moitié des investisseurs français construisent leur portefeuille selon une approche *core/satellite*, contre 30% pour la moyenne européenne. Cette approche est plus fréquemment adoptée par les institutions de tailles moyenne et grande.
- ✓ Si pour la partie *core* les portefeuilles sont plutôt homogènes - emprunts d'état et actions grandes capitalisations -, l'allocation dans le *satellite* tend à être plus hétérogène - elle s'étend notamment vers des actions petites et moyennes capitalisations, marchés émergents, obligations d'entreprises, convertibles, à hauts rendements, fonds alternatifs...
- ✓ Les produits immobiliers et ceux exposés aux marchés asiatiques suscitent un intérêt croissant de la part des institutionnels.
- ✓ Principalement sous la forme de fonds de fonds, plus des quatre cinquièmes des institutionnels français déclarent détenir des fonds alternatifs dans leur portefeuille, contre un peu plus de 30% pour la moyenne européenne.
- ✓ Près de 60% des investisseurs français incluent des gestions structurées dans leur portefeuille, notamment des fonds à capital protégé et des produits de taux dynamiques, la moyenne européenne étant de l'ordre de 30%.

Nous vous invitons à consulter les résultats de cette enquête et le communiqué de presse correspondant sur le site internet de l'AFG : <http://www.afg.asso.fr/>.

Carlos Pardo et Thomas Valli